



L'Arvorik

## Contrat de mise à disposition de la salle de spectacles « L'Arvorik »

Entre le Bailleur

La commune de Lesneven représentée par son Maire,  
Madame BALCON Claudie

D'une part,

Et le locataire

Nom et Prénom .....

Représentant .....

Adresse .....

Téléphone .....

Adresse Email .....

D'autre part,

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT**

La salle de spectacles « L'Arvorik » est mise à disposition du locataire susnommé pour la période

Du .....à .....h au .....à .....h

En vue de la tenue de l'événement suivant :

.....

### **Article 1 : Objet de la mise à disposition**

La mise à disposition concerne

- La salle «L'Arvorik » : hall, salle de spectacles et loges.
- La sonorisation et l'éclairage.
- Le vidéoprojecteur.

### **Article 2 : Régisseur de la salle**

La présence du régisseur de la salle est obligatoire et est comprise dans le prix de la mise à disposition. Il est le seul responsable de la sécurité de la salle et à ce titre a tout pouvoir pour prendre les décisions nécessaires au respect des règles de sécurité. La présence d'un régisseur ne relève pas le locataire de ses responsabilités qui, étant l'organisateur de la manifestation, est responsable des biens et des personnes.

### **Article 3 : Conditions de paiement**

La mise à disposition de la salle est effectuée contre le versement d'une somme de .....€.  
A ce paiement s'ajoutera le versement d'une caution de **400€** qui sera retenue en cas de dégradations constatées dans la salle.  
L'ensemble de ces sommes est à régler le jour de la signature du présent contrat par chèques libellés à l'ordre du Trésor Public.

### **Article 4 : Annulation et remboursement**

Si le locataire annule sa demande de mise à disposition de la salle 10 jours avant la date prévue de la manifestation, les deux chèques lui seront restitués.  
Si le locataire annule sa demande de mise à disposition de la salle moins de 10 jours avant la date prévue pour la manifestation, il sera redevable de 50% de la somme prévue au contrat pour la mise à disposition de la salle.

### **Article 5 : Nombre de participants**

Le nombre de participants au vu des issues de secours est au total de 350 personnes (artistes, techniciens et spectateurs).  
Le nombre maximal de spectateurs est de 320 personnes.

### **Article 6 : Assurances**

Le locataire reconnaît avoir souscrit une police d'assurances auprès de la compagnie ..... N° .....  
Couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités au cours de l'utilisation des locaux mis à disposition. Il fournira à ce titre une attestation de son assurance.

### **Article 7 : Règlement intérieur de la salle « L'Arvorik »**

Le locataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur de la salle «L'Arvorik » et s'engage à en respecter tous les articles.

### **Article 8 : Droits et taxes**

Comme organisateur de la manifestation, le locataire est tenu de se mettre en règle avec les organismes chargés du recouvrement des droits d'auteurs (SACEM, SACD, CNV.....).  
A ce titre il est seul responsable des démarches nécessaires ; déclaration préalable et règlement des droits.

Fait à Lesneven en trois exemplaires sur deux pages le .....

Pour accord sur le respect des conditions énumérées  
(paraphe de chaque page et signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

Le Maire ou son Adjointe

Le Locataire.

*Annexe : fiche technique dûment complétée et signée par les deux parties.*